

Le financement participatif dans l'UE

Identification	
Prénom -réponse ouverte-(obligatoire)	Pierre
Nom de famille -réponse ouverte-(obligatoire)	BOLLON
Quelle est la catégorie qui vous décrit le mieux? -une seule réponse-(obligatoire)	Association / représentant d'intérêts
Nom de l'organisation -réponse ouverte-(obligatoire)	Association Française de la Gestion financière
Numéro d'identification au registre de transparence (si vous ne l'indiquez pas, votre réponse sera considérée comme une contribution individuelle) -réponse ouverte-(facultative)	597567918097
Pays (de résidence ou d'établissement) -une seule réponse-(obligatoire)	France
Acceptez-vous que vos réponses soient publiées sur le site web de la Commission européenne? -une seule réponse-(obligatoire)	Oui
Définition et modèles de financement participatif	
QU'EST-CE QUE LE FINANCEMENT PARTICIPATIF? Quels sont les éléments que devrait toujours comprendre une campagne de financement participatif? -plusieurs réponses possibles-(facultative)	appel ouvert au grand public - via internet - pour collecter des fonds - durant une période déterminée - pour un projet spécifique - sous la forme de petites contributions - associant un grand nombre de personnes - autres éléments
Quels sont les (autres) éléments qui devraient définir le financement participatif? -réponse ouverte-(obligatoire)	La prise en compte de la réglementation en vigueur (notamment les directives MIF, Prospectus et futur règlement PRIPs,...).
Le financement participatif devrait-il être réservé aux projets nécessitant des financements modestes? -une seule réponse-(facultative)	Oui
Veillez indiquer un plafond -réponse ouverte-(obligatoire)	300000
CATÉGORIES Le financement participatif peut revêtir de multiples formes, en fonction de ce que les mécènes obtiennent en contrepartie des fonds versés. Quels sont les modèles que vous connaissez? -plusieurs réponses possibles-(facultative)	dons - récompenses - préventes - participation aux bénéficiaires ou aux droits - prêt - dette (obligations) - capital (actions) - modèles hybrides - * Je pense que certaines des catégories ci-dessus devraient être traitées ensemble.
Quels sont les modèles qui devraient être traités comme une seule catégorie et pourquoi? -réponse ouverte-(facultative)	
Il faut clairement différencier les financements sans attente de retour financier (dons,...) et ceux qui offrent potentiellement un rendement financier. Le terme mécène ne peut d'ailleurs à notre sens convenir qu'au premier cas. S'il ne s'agit pas d'un don, il faut utiliser un autre terme (contributeur/financeur,..) Ainsi, dons et récompenses pourraient être traités comme une seule catégorie et de fait avoir une réglementation plus souple car le contributeur n'attend pas de retour économique.	

<p>En plus des dons, il existe également des financements participatifs fondés sur les prêts ou les investissements qui poursuivent des <u>objectifs sociaux</u> . Devraient-ils être traités différemment d'autres campagnes de prêt ou d'investissement à but lucratif?</p> <p>-une seule réponse-(<i>facultative</i>)</p>	non
<h2>Avantages du financement participatif</h2>	
<p>Croissance et emploi -une seule réponse-(<i>facultative</i>)</p>	peu important
<p>Entrepreneurs et PME -une seule réponse-(<i>facultative</i>)</p>	important
<p>Entrepreneurs sociaux -une seule réponse-(<i>facultative</i>)</p>	moyen
<p>Innovation -une seule réponse-(<i>facultative</i>)</p>	peu important
<p>Recherche et développement (R&D) -une seule réponse-(<i>facultative</i>)</p>	peu important
<p>Petits investisseurs de détail -une seule réponse-(<i>facultative</i>)</p>	moyen
<p>QUELS SONT LES AUTRES AVANTAGES DU FINANCEMENT PARTICIPATIF? -réponse ouverte-(<i>facultative</i>)</p>	Diffuser dans la société un esprit entrepreneurial valorisant la prise de risques et touchant à un public jeune.
<p>QUELS SONT LES <u>AVANTAGES SPÉCIFIQUES DES FORMES FINANCIÈRES DU FINANCEMENT PARTICIPATIF?</u> (PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES, PRÊT, CAPITAL ET DETTE) Si vous avez proposé différentes catégories ci-dessus, veuillez en décrire les avantages. -réponse ouverte-(<i>facultative</i>)</p>	Trouver des financements pour les tous petits projets et inclure des investisseurs mettant des participations individuelles faibles.
<p>FRAUDE: le porteur du projet ou la plateforme n'utilise pas les fonds pour le but prévu -une seule réponse-(<i>facultative</i>)</p>	Trop élevé
<p>ÉCHEC DU PROJET: malgré tous les efforts du porteur, le projet échoue et les mécènes ne reçoivent pas ce qui leur a été promis -une seule réponse-(<i>facultative</i>)</p>	Trop élevé
<p>PUBLICITÉ TROMPEUSE: le projet est idéalisé et les personnes y contribuent sans connaître les risques qu'elles prennent -une seule réponse-(<i>facultative</i>)</p>	Trop élevé
<p>LES MÉCÈNES NE REÇOIVENT PAS L'ARGENT qu'ils pourraient récupérer en cas d'échec de la campagne -une seule réponse-(<i>facultative</i>)</p>	Trop élevé

<p>LES MODÈLES DE FINANCEMENT PARTICIPATIF FONDÉS SUR LES DONS, LES RÉCOMPENSES OU LES PRÉVENTES PRÉSENTENT-ILS D'AUTRES RISQUES?</p> <p>-réponse ouverte-(<i>facultative</i>)</p>	<p>Pour les récompenses, il existe un risque de mauvaise ou non exécution du suivi du projet. Mais en comparaison d'un investissement, le mécène sait qu'il peut ne rien recevoir. Dans le cas de l'investissement, l'ambiguïté (et donc le risque) est plus grande.</p>
<p>Un scandale pourrait-il saper la confiance des mécènes?</p> <p>-une seule réponse-(<i>facultative</i>)</p>	<p>oui</p>
<p>Les investisseurs surévaluent le projet (le montant qu'ils paient pour les actions est supérieur à la valeur réelle de celles-ci) -une seule réponse-(<i>facultative</i>)</p>	<p>Trop élevé</p>
<p>Le projet échoue et les investisseurs perdent le capital qu'ils ont investi</p> <p>-une seule réponse-(<i>facultative</i>)</p>	<p>Trop élevé</p>
<p>Les investisseurs ne peuvent pas exercer les droits des actionnaires -une seule réponse-(<i>facultative</i>)</p>	<p>Trop élevé</p>
<p>L'entreprise augmente son capital et diminue la valeur de l'investissement des premiers investisseurs -une seule réponse-(<i>facultative</i>)</p>	<p>Trop élevé</p>
<p>Manque d'options de sortie (les investisseurs ne peuvent pas revendre les actions) -une seule réponse-(<i>facultative</i>)</p>	<p>Trop élevé</p>
<p>L'investissement n'est pas rentable (même si le projet n'échoue pas, le paiement de dividendes n'est pas garanti) -une seule réponse-(<i>facultative</i>)</p>	<p>Trop élevé</p>
<p>Complexité -une seule réponse-(<i>facultative</i>)</p>	<p>Trop élevé</p>
<p>Les prêteurs ne connaissent pas le risque de crédit de l'emprunteur -une seule réponse-(<i>facultative</i>)</p>	<p>Trop élevé</p>
<p>Le projet échoue et les prêteurs ne récupèrent pas leur argent -une seule réponse-(<i>facultative</i>)</p>	<p>Trop élevé</p>
<p>Les prêteurs ne perçoivent pas les intérêts promis -une seule réponse-(<i>facultative</i>)</p>	<p>Trop élevé</p>
<p>Complexité -une seule réponse-(<i>facultative</i>)</p>	<p>Trop élevé</p>
<p>SELON VOUS, LES FORMES FINANCIÈRES DE FINANCEMENT PARTICIPATIF PRÉSENTENT-ELLES D'AUTRES RISQUES (participation aux bénéfiques, prêt, valeurs)</p> <p>-réponse ouverte-(<i>facultative</i>)</p>	<p>Risques d'opérations frauduleuses sur des produits ou des sociétés fictives. Risques de blanchiment ou de financement d'activités prohibées. Risques de frais opaques et trop élevés. Risques opérationnels de reconnaissance (attestation de la qualité d'actionnaire ou de prêteur).</p>
<p>Déterminer le rôle de l'UE</p>	
<p>Actions de sensibilisation</p> <p>-plusieurs réponses possibles-(<i>facultative</i>)</p>	

Associer financement public et financement participatif -plusieurs réponses possibles-(<i>facultative</i>)	dons
Coordonner l'autoréglementation -plusieurs réponses possibles-(<i>facultative</i>)	
Partager les expériences et les pratiques réglementaires nationales -plusieurs réponses possibles-(<i>facultative</i>)	dons - récompenses - préventes - participation aux bénéfices - prêt - capital/dette (actions/obligations)
Faciliter l'accès au marché pour tous les pays de l'UE -plusieurs réponses possibles-(<i>facultative</i>)	
Protéger les mécènes contre les risques -plusieurs réponses possibles-(<i>facultative</i>)	dons - récompenses - préventes - participation aux bénéfices - prêt - capital/dette (actions/obligations)
Pensez-vous à d'autres domaines dans lesquels l'UE pourrait intervenir pour permettre de profiter pleinement des avantages du financement participatif? -réponse ouverte-(<i>facultative</i>)	Décliner au cas du crowdfunding la réglementation en vigueur (directives MIF, Prospectus et futur règlement PRIPs,...). Ouvrir le financement participatif à des organismes déjà régulés (sociétés de gestion, PSI,...).
Toutes les plateformes de financement participatif devraient-elles être tenues -plusieurs réponses possibles-(<i>facultative</i>)	d'informer les mécènes et les porteurs de projet des droits applicables - de garantir le traitement des paiements - de vérifier l'identité du porteur du projet - de vérifier la légalité des projets proposés
Quelles sont les autres mesures susceptibles de protéger les mécènes de manière adéquate, notamment dans le cas des campagnes de financement participatif directes qui n'utilisent pas de plateforme? -réponse ouverte-(<i>facultative</i>)	Montant maximum (1000 € par ex) par contributeur pour la souscription de titres. Compréhension du risque et des frais. Interdiction des rémunérations des intermédiaires par les sociétés ou projets financés, à tout le moins, totale transparence vis-à-vis des contributeurs. Minimum de due diligence sur le projet. Adecuation profil de risque du contributeur et objectifs. Encadrement du statut juridique des plateformes.
Que pensez-vous de la législation européenne sur les services financiers telle qu'elle est aujourd'hui appliquée au financement participatif? -une seule réponse-(<i>facultative</i>)	Elle devrait être adaptée pour mieux correspondre au financement participatif
Quelles mesures spécifiques devraient-elles être adaptées et comment? -réponse ouverte-(<i>facultative</i>)	
	Protection des investisseurs. Conflits d'intérêts de la plateforme à prévenir. Interdiction des rémunérations des intermédiaires par les sociétés ou projets financés, à tout le moins, totale transparence vis-à-vis des contributeurs. Réglementation des plateformes de pays tiers. Mise en place d'un statut juridique (honorabilité et compétence professionnelle des dirigeants). Règles de déontologie. voir question 5 sur les mesures de protection des contributeurs.
Un cadre juridique européen pour les formes financières de financement participatif devrait: -une seule réponse-(<i>facultative</i>)	prévoir l'application des mêmes règles à toutes les campagnes/plateformes
Informez les mécènes des risques d'investissement ou de crédit -plusieurs réponses possibles-(<i>facultative</i>)	Oui, pour les prêts - Oui, pour le capital/la dette
Évaluez le profil de l'investisseur -plusieurs réponses possibles-(<i>facultative</i>)	Oui, pour les prêts - Oui, pour le capital/la dette

Agir avec diligence / évaluer le risque de crédit des projets -plusieurs réponses possibles-(<i>facultative</i>)	Oui, pour les prêts - Oui, pour le capital/la dette
Suivre les résultats des projets après une campagne réussie -plusieurs réponses possibles-(<i>facultative</i>)	Oui, pour les prêts - Oui, pour le capital/la dette
Faire office d'actionnaire apparent ou de représentant des mécènes dans les procédures judiciaires liées à un projet -plusieurs réponses possibles-(<i>facultative</i>)	Pas d'apostrophe;harmonisation
Gérer les conflits d'intérêts au sein de la plateforme -plusieurs réponses possibles-(<i>facultative</i>)	Oui, pour les prêts - Oui, pour le capital/la dette
Couvrir les pertes éventuelles des mécènes au moyen d'assurances ou de régimes de compensation -plusieurs réponses possibles-(<i>facultative</i>)	Pas d'apostrophe;harmonisation
Quelles autres obligations les plateformes de financement participatif devraient-elles avoir? -réponse ouverte-(<i>facultative</i>)	Transparence des frais. Lutte anti blanchiment et financement du terrorisme. Fournir aux contributeurs des informations minimales et standardisées sur le porteur de projet. Suivre l'exemple du KIID.
Devrait-on conseiller aux mécènes de diversifier leurs investissements dans le financement participatif? -une seule réponse-(<i>facultative</i>)	oui
Un montant minimum ou maximum devrait-il être fixé pour les contributions individuelles? -une seule réponse-(<i>facultative</i>)	Maximum
Quel montant maximum pour quel modèle(s) de financement participatif (euros)? -réponse ouverte-(<i>facultative</i>)	1000 euros pour la souscription de titres par contributeur par projet et par an.
Quelles autres mesures seraient-elles nécessaires pour permettre l'accès aux marchés, mais aussi pour remédier aux risques des formes financières de financement participatif? -réponse ouverte-(<i>facultative</i>)	
Honorabilité et compétence professionnelle des dirigeants de la plateforme. Encadrement du risque. Mise en place d'un statut juridique pour les plateformes. Mise en place de modalités de rétraction. voir question 5 sur les mesures de protection des contributeurs.	
Avez-vous d'autres remarques à formuler? -réponse ouverte-(<i>facultative</i>)	Problème de traduction du terme "mécène". Le traduire en français par contributeur, financeur et/ou investisseur pour la souscription de titres est très important. En effet, il est indispensable de faire référence à la réglementation existante pour les investisseurs. Totale transparence sur les frais en particulier sur d'éventuelles rémunérations (qu'il faudra même interdire) par les entreprises/projets financés.